

Dépenses d'élection

aux caisses électorales. Il n'est un secret pour personne que les banques souscrivent également des sommes rondelles aux caisses électorales pour protéger le système qui les favorise.

Les «patroneux» souscrivent également aux caisses électorales, et ils ne le font pas pour rien; ils veulent continuer de «patronner». Je pourrais nommer des centaines de sociétés qui font affaires avec les divers gouvernements et qui calculent dans leurs contrats le pourcentage du coût de la promotion de leurs affaires avec les gouvernements, par le biais des souscriptions électorales.

Les créditistes n'ont jamais été «conditionnés» par les souscriptions aux caisses électorales, et je dois rendre hommage à tous ceux qui ont fait et qui font bénévolement de l'action politique et qui, en retour de leur aide bénévole, s'intéressent à la politique pour le bien commun, et non pas pour la promotion d'objectifs personnels.

Monsieur le président, les électeurs de ma circonscription ont fait la preuve, depuis 1962, qu'ils pouvaient faire de la politique avec un grand «P», et je leur rends un hommage bien particulier, car ils n'ont eu recours à aucune caisse électorale, sinon au «chapeau» traditionnel de nos assemblées, et nous continuerons à faire comme dans le passé.

Je voudrais, monsieur le président, dire un mot des fameux dîners-bénéfices, qui ont toujours été un succès pour les vieux partis, pour les aider à renflouer les caisses électorales. Je me souviens tout particulièrement de l'un de ces dîners-bénéfices à l'hôtel Reine Elisabeth, à Montréal, où les corporations et les «patroneux» avaient acheté d'avance des billets, ce qui représentait une forme de souscription, mais comme ces sociétés et plusieurs «patroneux» ne voulaient pas s'identifier à la politique, ils n'assistaient pas à ces banquets, pour pouvoir dire ensuite qu'ils ne s'occupaient pas de politique. Or, dans les quelques jours précédant le dîner-bénéfice, pour assurer les présences, il fallait trouver des convives bénévoles qui utiliseraient les billets payés par les corporations, afin qu'il y ait un convive pour chacun des nombreux billets vendus aux souscripteurs des caisses électorales. C'est alors que j'ai vu un parti politique manquant de convives louer des autobus pour transporter gratuitement des étudiants de CEGEP et d'universités, pour assurer un nombre suffisant de convives. Et le lendemain, dans les journaux, on pouvait lire: 5,000 personnes assistaient hier soir au dîner-bénéfice de M. Untel.

● (1820)

La politique financée par les caisses électorales, monsieur le président, n'est qu'un théâtre antidémocratique, et si l'on veut mettre en pratique ce que le titre du bill signifie, c'est-à-dire limiter les dépenses d'élection, il faudrait apporter les modifications suivantes au bill, avant que je ne l'appuie.

Premièrement, le dépôt d'un candidat d'un parti reconnu ne devrait pas être exigé; deuxièmement, les officiers de bureaux de scrutin et les représentants des partis reconnus dans chaque bureau de scrutin devraient être payés par le président d'élection de la circonscription, et celui-ci devrait être remboursé par le gouvernement. Troisièmement, les frais d'une publicité limitée devraient être payés par le président d'élection de la circonscription, et remboursés par le gouvernement; quatrièmement, toute publicité devrait cesser une semaine avant le scrutin.

Et, monsieur le président, là-dessus je dois faire des remarques au sujet de cette dernière suggestion. Il est inconcevable, si l'on demande aux électeurs du pays de

poser un geste sérieux pour choisir un gouvernement, de leur choix, que durant la dernière semaine précédant le scrutin, les postes de radio et les journaux, la télévision, se comportent comme dans un cirque national, fassent tout pour empêcher le peuple de réfléchir, pour qu'il puisse poser un geste le moins sérieux possible. On le bouscule et, comme je le disais il y a quelques instants, on assiste à une propagande digne des plus belles et des meilleures compagnies internationales de savon pour essayer de mousser une politique de parti et faire oublier aux électeurs canadiens ce qui s'est passé dans l'administration de leur gouvernement au cours des quatre dernières années. C'est la raison pour laquelle je dis que toute publicité devrait cesser une semaine avant le scrutin, et ce pour tous les partis politiques, afin de permettre aux électeurs de réfléchir et de se préparer à aller voter sérieusement.

Cinquièmement, tous les partis politiques reconnus, anciens et nouveaux, devraient être égaux devant la loi, afin d'éliminer toute discrimination; sixièmement, le jour du scrutin devrait être un jour chômé; septièmement, nous devrions établir une liste électorale permanente, afin d'éliminer tout «tripotage», évitant ainsi tout le travail de préparation et de révision des listes, ce qui raccourcirait de beaucoup la campagne électorale.

Huitièmement, nous devrions imposer l'usage de la carte d'identité, pour assurer la vraie démocratie et non celle des «tripoteurs» d'élections laquelle pourrait servir à tout civil pour de nombreux usages d'identification ou autres.

Neuvièmement, un maximum de \$5 par bureau de scrutin devrait être payé à l'agent d'élection de tout candidat de parti reconnu, afin de lui rembourser, sans pièces justificatives, les frais divers comme la location de salles et haut-parleurs; dixièmement, il faudrait que la Société Radio-Canada assure un minimum égal de temps à tous les partis politiques reconnus pour leur publicité électorale; onzièmement, il importerait que tous ces avantages soient accordés à tout candidat d'un parti qui a obtenu 10 p. 100 des voix exprimées.

Monsieur le président, la douzième et dernière recommandation est la suivante: il faudrait que les élections aient toujours lieu le premier lundi de novembre, tous les quatre ans, afin que les électeurs sachent que, à date fixe, il seront appelés à aller voter. Cela rendrait la Chambre des communes plus sérieuse, et il y prévaudrait une atmosphère moins perpétuellement électorale. Cela nous permettrait non seulement d'améliorer notre statut de parlementaires, mais également d'améliorer le Règlement; cela permettrait aussi aux électeurs de juger un gouvernement en fonction de son administration des quatre dernières années, et non pas uniquement en fonction de promesses qu'il aurait pu faire ou de bills présentés à la Chambre, mais qu'il n'a pas osé faire adopter, dans le but de gagner des voix, alors qu'il n'est pas tellement intéressé à les adopter.

Je comprends que le parti ministériel ne favorisera pas le fait de jouer à la politique avec le bill à l'étude, parce qu'il a le pouvoir de faire perpétuellement de la propagande politique avec ses lois, étant donné qu'il devra faire face à des élections à date fixe.

Monsieur le président, je suis renversé de constater, à l'article 20, qu'on n'imposera aucune limite à un individu ou à un actionnaire qui voudra faire des dons à des candidats. L'actionnaire peut faire des dons à des candidats sans limite et déduire ces sommes de l'impôt sur le revenu à l'aide de la formule au sujet de laquelle je donnais des explications il y a quelques minutes, parce que la loi dit: «toute somme versée», et non «toutes les